



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

FC,CG/PG

P.V. FI 46
P.V. CEB 18

Commission des Finances et du Budget
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

Evolution budgétaire

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Claude Lamberty remplaçant M. Gilles Baum, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget
M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
M. David Wagner, observateur délégué
M. Marc Goergen, observateur

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Maurice Decker, M. Nima Ahmadzadeh, du Ministère des Finances
M. Etienne Reuter, directeur de l'Inspection Générale des Finances (IGF)
M. Raymond Bausch, M. Michel Linden, de l'Inspection Générale des Finances (IGF)
M. Luc Schmit, du comité de direction de l'Administration des Contributions Directes (ACD)
M. Romain Heinen, directeur de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED)
M. Alain Bellot, directeur de l'Administration des Douanes et Accises (ADA)

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, membre de la Commission des Finances et du Budget

M. Mars Di Bartolomeo, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Avant de procéder à la présentation de l'évolution des recettes et des dépenses au 31 mars et au 30 avril 2020, le ministre des Finances explique que la comparaison des chiffres à ces deux dates différentes montre que la pandémie de COVID-19 commence à avoir un véritable impact fin avril 2020. Il rappelle que les dépenses des quatre premiers mois de 2019 (auxquelles sont comparés les chiffres des quatre premiers mois de 2020) ont été effectuées sous le régime des douzièmes provisoires et se situent donc en dessous de celles effectuées au cours de ces mêmes mois d'une année « classique ». Ces chiffres ne se prêtent donc que difficilement à une comparaison.

Le ministre apporte les informations suivantes aux tableaux repris en annexe :

Tableaux 1 - situation des recettes courantes de l'Etat au 31 mars et au 30 avril 2020

Contributions directes :

- La baisse des recettes issues de l'impôt sur les collectivités (IRC) entre fin mars et fin avril 2020 s'explique par une hausse des remboursements effectués par l'Administration des contributions directes (ACD).
- Les recettes provenant de la retenue sur salaires et traitements de fin avril 2020 sont encore positives, en raison du fait qu'elles sont basées sur le mois de mars 2020.
- L'évolution très positive des recettes de l'impôt sur la fortune en avril 2020 s'explique en partie par le fait que la possibilité d'annuler les avances y relatives n'a pas été prévue.

Enregistrement et domaines :

- Les recettes collectées au titre de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'élèvent à 1,015 milliard d'euros au 31 mars 2020 (+3,7% par rapport au 31 mars 2019). Au cours de ce même mois, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) a procédé au remboursement d'environ 488 millions d'euros (+12%) de TVA aux entreprises luxembourgeoises. Fin avril 2020, les recettes de TVA s'élèvent à 1,076 milliard d'euros (-16,7%). Ce chiffre tient compte de remboursements TVA à hauteur de 734 millions d'euros au mois d'avril 2020 (+28%). Ces remboursements massifs ont pour objectif de maintenir les liquidités dans les entreprises.

Douanes et accises :

- Les ventes d'essence ont augmenté de 1,2% au mois de mars 2020 (par rapport au 31 mars 2019), celles de diesel ont baissé de 8,3% au cours de la même période.
- Fin avril 2020, il apparaît que la consommation d'essence a régressé de 19% (par rapport au 30 avril 2019) et celle du diesel de 22%.
- Pendant la période du confinement, les ventes d'essence ont diminué de 67% et celle du diesel de 55% par rapport à la consommation de la même période de 2019. Au vu de ces chiffres, les prévisions de ventes d'essence et de diesel de l'année 2020 ont été revues à la baisse pour passer de 490 millions à 326 millions pour l'essence et de 2,2 milliards de litres à 1,55 milliard de litres pour le diesel.

- Jusqu'au mois de mars 2020, les ventes de cigarettes ont augmenté de 12% (par rapport à mars 2019), celles de tabac à fumer de 11%. Fin avril 2020, les ventes de ces produits sont passées à -1,7% (cigarettes), respectivement à -5,7% (tabacs).

Conclusion concernant les recettes de l'Etat au 31 mars et au 30 avril 2020 :

Les recettes du mois de mars 2020 sont encore en ligne avec les estimations, puisqu'elles représentent 24,9% du budget voté. Les recettes des quatre premiers mois de l'année 2020 n'atteignent cependant que 30,1% du budget voté (au lieu des 33,3% à atteindre après 4 mois) et affichent donc un « retard » d'environ 10%.

Tableaux 2 – évolution des recettes et dépenses de l'administration centrale selon SEC

- Il est rappelé que le paiement de l'avion militaire A400M (déjà réalisé en grandes parties avant 2020) est comptabilisé dans le budget de l'exercice 2020 : les 200 millions d'euros à comptabiliser sont répartis sur les 12 mois de l'année.
- A l'égard de la croissance des dépenses de fonctionnement qui paraît élevée par rapport à celle de l'année 2019 (+13,2% jusqu'en mars, +16,4% jusqu'en avril), il est répété que les chiffres des quatre premiers mois de 2019 se basaient sur un budget de douzièmes provisoires et ne peuvent donc pas vraiment servir de comparatif aux chiffres de 2020. Les dépenses de fonctionnement d'avril 2020 incluent déjà une partie importante de dépenses liées à la gestion de crise (santé).
- Les investissements directs effectués au 31 mars 2020 ont augmenté de 19,8 millions d'euros (+8,9 %) par rapport à ceux des mêmes mois de l'exercice 2019 ; au 30 avril 2020, ces dépenses ont crû de 65 millions d'euros (+18,9%). Les frais et investissements en lien avec la gestion de la crise contribuent à une part élevée de ces chiffres.
- La forte augmentation des transferts en capital, surtout en avril 2020 (+71 millions d'euros par rapport à la même période de 2019) est en lien direct avec les crédits accordés sous forme d'aides aux entreprises.
- La hausse de 14% des rémunérations des salariés au 31 mars 2020 (par rapport à celles de 2019) s'explique par l'indexation des salaires intervenue début 2020.
- L'augmentation des dépenses en lien avec les « prestations sociales autres qu'en nature (chômage, RMG, ...) » de 65 millions d'euros jusqu'en mars 2020 par rapport à 2019 s'explique du fait que les paiements des avances effectués début 2019 ont eu lieu sous le régime des douzièmes provisoires et donc de manière moins régulière qu'en 2020. Même si le financement du chômage partiel a déjà eu un impact sur la hausse de ces dépenses en mars 2020, son impact se fait surtout ressentir au mois d'avril 2020 où les dépenses ont carrément doublé de volume (+568 millions d'euros) par rapport aux quatre premiers mois de l'exercice 2019. Les dépenses du Fonds pour l'emploi ont ainsi augmenté de 510 millions d'euros.
- Les explications précédentes s'appliquent également à l'augmentation des dépenses liées aux « autres transferts courants ». Alors qu'au cours des 4 premiers mois de l'année 2019, 4 tranches d'avances ont été versées à la sécurité sociale, 5 tranches l'ont été au cours de la même période de 2020. Cette tranche supplémentaire représente un montant d'environ 400 millions d'euros. La croissance des dépenses liées aux « autres transferts courants » en avril 2020 est également due aux transferts au Fonds de dotation globale des communes (+36 millions d'euros, +8% par rapport à la même période de 2019).

Tableaux 3 – évolution des recettes et dépenses de l'administration centrale selon SEC - soldes

- En lien avec la crise due à la pandémie de COVID-19, l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes de l'Etat s'accroissent fin avril 2020. Le programme de stabilisation de l'économie de 2,2 milliards d'euros a été adopté en avril 2020 – fin avril, le chômage partiel représente déjà une dépense de l'ordre de 566 millions d'euros.
- Les soldes présentés dans les tableaux 3 sont en ligne avec ceux figurant dans les tableaux du programme de stabilité et de croissance transmis à Bruxelles fin avril 2020. Pour rappel, le PSC annonce un déficit de 4,9 milliards d'euros (soit 8,3% du PIB) pour l'année 2020.

Tableaux 4 – Budget de l'Etat pour 2020

- Fin avril 2020, le déficit atteint environ 3,3 milliards d'euros.

Le ministre fournit encore les informations supplémentaires suivantes :

- Dans le courant du mois de mars 2020, la situation de la dette du Luxembourg a évolué en raison du remboursement d'un emprunt de 2 milliards d'euros. Fin mai 2020, la dette du Luxembourg s'élève à 14,7 milliards d'euros, soit 24,8% du PIB.
- La forte détérioration du solde des finances publiques n'est pas une surprise. Un emprunt de 2,5 milliards d'euros vient d'être souscrit à un taux négatif – les conditions avantageuses de cet emprunt sont liées à la notation triple A du Luxembourg, ainsi qu'à sa situation financière saine.
- Les chiffres présentés sont inquiétants en vue du respect des règles budgétaires européennes. A l'image d'un grand nombre d'Etats membres (EM), le Luxembourg ne respecte plus les règles du Pacte de stabilité et de croissance, mais la Commission européenne a décidé en mars/avril l'application de la clause de récession (escape clause) permettant aux EM de déroger temporairement aux règles du Pacte de stabilité et de croissance en 2020. Il est estimé que le Luxembourg subira une récession de 6%.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- M. Gast Gibéryen souhaite savoir si la baisse des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités est essentiellement due à l'annulation ou la réduction des avances payées par les entreprises aux deux premiers trimestres de 2020 et si les recettes ainsi non encaissées pourront éventuellement être récupérées au moment du décompte de l'exercice 2020.

Le ministre des Finances rappelle qu'il est estimé que le Luxembourg subira une récession de l'ordre de 5-6% en 2020. En matière de recettes fiscales provenant des entreprises, l'impact d'une récession n'est réellement ressenti qu'à l'exercice suivant, au moment des décomptes. Dans la pratique, les entreprises paient, sur une base trimestrielle, des avances sur leurs charges fiscales de l'année en cours. En réaction à la crise actuelle et afin de préserver les liquidités des entreprises, ces dernières (impactées par cette crise) ont été autorisées à annuler ou réduire les avances des deux premiers trimestres de 2020. Ces annulations ont évidemment un impact direct sur les recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). Il est clair qu'au moment du décompte, en 2021, il se pourrait que les entreprises ayant bénéficié d'une telle mesure et ayant finalement été moins affectées par la récession que prévu devront payer la totalité de l'impôt dû (incluant les avances non payées le cas échéant).

- Suite à une intervention de M Laurent Mosar, un représentant de l'Administration des contributions directes réexplique que les entreprises (en difficulté) peuvent faire réduire ou annuler les avances de mars et de juin 2020. Il est très probable que ces avances ne seront plus payées en 2020 ; ce n'est qu'au moment du décompte (en 2021) que le montant dû pour l'exercice 2020 sera connu et devra être réglé. Les entreprises ont recouru à la mesure de réduction/annulation des avances à hauteur d'environ 80 millions d'euros pour l'IRC (impôt sur les revenus des collectivités) et de 34 millions d'euros au niveau de l'ICC (impôt commercial communal). En ce qui concerne les décomptes de 2020, le gouvernement a permis aux entreprises rencontrant des problèmes de liquidités en lien avec la pandémie de COVID-19 de reporter de 4 mois le paiement des impôts dus sans que ce report ne soit soumis au paiement d'intérêts. Le recours à cette mesure représente des montants non perçus par l'ACD à hauteur d'environ 25 millions d'euros au niveau de l'IRC et de 10 millions d'euros au niveau de l'ICC.
- M. Gibéryen pose une question portant sur l'évolution des avances payées par le secteur financier. Le ministre des Finances indique que le secteur financier en général se porte plutôt bien au vu des circonstances actuelles. Pour autant, cela ne signifie pas que les banques et assurances ne seront pas touchées par les récessions à venir. Le ministre rappelle que le gouvernement a signé des conventions avec 8 banques locales dans le cadre de la mise en place du régime de garantie étatique pour de nouveaux crédits bancaires destinés aux entreprises du pays. Ces banques ont également accepté d'accorder des moratoires aux entreprises : au jour d'aujourd'hui la somme des moratoires accordés s'élève à 3 milliards d'euros. Le représentant de l'ACD n'exclut pas que quelques rares acteurs du secteur financier ont demandé une réduction/annulation des avances.
- En réponse à une question de M. Gibéryen, le ministre des Finances rappelle que la loi budgétaire 2020 autorise le gouvernement à souscrire à un emprunt d'un milliard d'euros. Il est fort probable qu'il sera fait usage de cette possibilité. De plus, les lois budgétaires des exercices précédents contiennent encore des autorisations non utilisées de recours à des emprunts dont la somme atteint 3,2 milliards. Il est encore incertain s'il sera recouru à ces autorisations, cela n'est en tout cas pas prévu dans l'immédiat.
- Le ministre des Finances confirme à M. Mosar que les dépenses présentées dans les tableaux 2 à 4 tiennent compte des aides directes payées aux entreprises jusqu'au 30 avril 2020. Un représentant de l'IGF précise qu'à la fin avril environ 43 millions d'euros d'aides ont été payées et donc comptabilisées dans le budget de l'Etat (le budget total des aides s'élève à environ 400 millions d'euros).
- En réponse à une question de M Mosar, le ministre des Finances indique qu'au 25 mai 2020, l'Etat dispose de liquidités s'élevant à environ 800 millions d'euros. Suite à l'intervention de M. Gilles Roth, il précise encore que les salaires et pensions du mois de mai 2020 (300 millions d'euros) n'ont pas encore été déduits de ce montant.
- Suite à une intervention de M. Claude Wiseler, le ministre des Finances déclare qu'en raison des explications fournies ci-dessus, il est actuellement encore plus difficile que d'habitude de prévoir l'évolution des recettes et donc le résultat de l'exercice 2020. Il rappelle que le programme de stabilité et de croissance prévoit une perte de 4,9 milliards d'euros au niveau de l'administration centrale. Il reste à voir comment réagiront les consommateurs à la fin du confinement : il est encore incertain à quel rythme aura lieu la reprise économique.
- Le Directeur de l'AED répond à une question de M. Wiseler portant sur la baisse des droits de succession des 4 premiers mois de 2020 par rapport à ceux de 2019 (-46,7%) en expliquant que les recettes de cet impôt sont tout à fait aléatoires et varient fortement en fonction de l'importance des successions. Il précise cependant encore que l'AED a accordé

une tolérance administrative aux personnes menées à faire une déclaration de succession afin d'éviter la présence de personnes physiques dans les bureaux de l'AED au moment de la pandémie de COVID-19. Le nombre de ce type de déclarations a donc diminué aux mois de mars et d'avril par rapport à celui des années précédentes. Selon le STATEC, l'hiver clément a eu pour conséquence une baisse des décès et donc des droits de succession. Le Directeur de l'AED ne se rallie pas à cette hypothèse.

- M. André Bauler constate que les recettes de la taxe d'abonnement évoluent toujours positivement aux mois de mars et d'avril 2020. Le ministre des Finances indique qu'il est difficile de faire des prévisions quant à l'évolution des recettes de cette taxe. En début de crise, les cours boursiers ont chuté de manière assez abrupte (-30%) pour remonter ensuite d'environ 15%. Il est incertain si ces cours seront affectés par une nouvelle baisse au fil des prochaines semaines. A l'heure actuelle, le gouvernement ausculte la place financière de manière régulière par le biais de réunions du comité du risque systémique (CDRS). Les fonds d'investissement ont bien résisté à la chute des marchés boursiers. Les recettes de la taxe d'abonnement dépendent, d'une part, de l'évolution des cours boursiers et, d'autre part, de la part du marché du Luxembourg dans les fonds au niveau mondial. Le ministre des Finances se déclare serein quant à l'évolution de ces recettes.
- En réponse à une question de M. Roth, le ministre des Finances rappelle que le Luxembourg œuvre en faveur de l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans l'Accord de Paris dont le progrès sera mesuré fin 2021. En raison du recul prononcé des ventes en carburants aux mois de mars et d'avril 2020, il semblerait qu'une hausse des accises ne serait pas nécessaire pour l'atteinte des objectifs en question. Il reste à voir à quelle vitesse ces ventes reprendront. Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) prévoit la mise en place d'une tarification du CO₂ dont le prix de départ sera la valeur moyenne de la tarification du CO₂ dans les pays voisins. Il est encore trop tôt pour se prononcer davantage à ce sujet.

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes:

Situation des recettes et dépenses au 31 mars 2020
Situation des recettes et dépenses au 30 avril 2020

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MARS 2020

1

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	31.03		Variation 20/19		Budget	Budget	Compte prov.	Recettes en % du budget voté	
	2020	2019	en mio. EUR	en %	2020	2019	2019	2020	2019
I. Contributions directes	2 536.4	2 615.2	-78.8	-3.0	9 793.2	8 941.1	9 482.7	25.9	29.2
1. Collectivités [1]	648.3	840.5	-192.2	-22.9	2 250.0	2 050.0	2 590.5	28.8	41.0
2. Assiette [1]	240.6	209.4	31.1	14.9	845.0	810.0	769.4	28.5	25.9
3. Salaires et traitements	1 214.40	1 135.1	79.3	7.0	4 765.0	4 265.0	4 110.1	25.5	26.6
4. Impôt de solidarité	86.5	91.9	-5.4		604.6	548.1	573.6	14.3	16.8
5. Revenus de capitaux	33.9	32.2	1.7	5.2	470.0	445.0	515.5	7.2	7.2
6. Fortune [2]	275.9	269.3	6.6	2.5	700.0	670.0	770.9	39.4	40.2
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	8.9	11.6	-2.7	-23.3	37.0	36.0	31.5	24.1	32.3
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	12.3	13.8	-1.5	-11.2	52.0	49.0	56.7	23.7	28.3
9. Jeux de casino (recettes brutes)	3.2	2.7	0.5	18.6	22.0	22.0	20.6	14.7	12.4
10. Contributions directes - autres	12.3	8.5	3.8	45.1	47.6	46.1	43.9	25.9	18.4
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	283.6	363.5	-80.0	-22.0	1 053.0	960.0	1 135.7	26.9	37.9
II. Douanes & accises	420.1	401.1	19.0	4.7	1 729.1	1 655.5	1 778.8	24.3	24.2
11. Recettes brutes (nettes)	242.3	236.3	5.9	2.5	978.6	934.6	1 037.4	24.8	25.3
Recettes UEBL brutes	242.3	236.3	5.9	2.5	1 023.6	979.6	1 037.4	23.7	24.1
Versements reçus de la Belgique (+)	0.0	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.0	-	-
Versements versés à la Belgique (-) [3] [4]	0.0	84.1	-84.1	-	45.0	45.0	0.0	-	186.9
12. Droits d'accises autonomes sur huiles minérales	49.3	47.4	1.9	4.0	228.4	219.2	221.4	21.6	21.6
13. Droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés	42.4	36.8	5.6	15.2	157.1	151.3	161.0	27.0	24.3
14. Taxe sur les véhicules automoteurs	18.7	18.60	0.1	0.7	68.0	67.0	67.4	27.5	27.8
15. Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	10.8	9.7	1.2	12.0	43.4	40.9	46.4	25.0	23.7
16. Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	29.1	30.3	-1.2	-3.8	135.7	129.1	135.3	21.5	23.5
17. Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	19.1	14.9	4.2	28.1	88.6	85.0	79.7	21.5	17.5
18. Douanes & accises - autres	8.4	7.2	1.2	17.1	29.4	28.4	30.1	28.6	25.3
III. Enregistrement & domaines	1 430.1	1 370.4	59.7	4.4	5 918.7	5 568.1	5 646.9	24.2	24.6
19. Droits d'enregistrement	92.3	100.4	-8.2	-8.1	384.6	351.0	348.0	24.0	28.6
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	1 014.9	978.7	36.2	3.7	4 121.1	3 888.5	3 948.0	24.6	25.2
21. Taxe d'abonnement [5]	276.0	239.6	36.4	15.2	1 087.4	1 027.0	1 036.5	25.4	23.3
22. Taxe sur les assurances	11.5	11.4	0.2	1.4	58.0	55.9	57.6	19.9	20.3
23. Enregistrement & domaines - autres	35.3	40.3	-4.9	-12.2	267.6	245.8	256.7	13.2	16.4
<i>Pour mémoire : Droits de succession [6]</i>	19.1	33.4	-14.3	-42.8	85.0	85.0	116.0	22.4	39.3
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	4 386.5	4 386.7	-0.2	0.0	17 440.9	16 164.7	16 908.3	25.2	27.1
IV. Trésorerie de l'Etat	33.9	11.4	22.6	198.4	305.1	297.4	378.0	11.1	3.8
24. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	4.1	0.2	3.9	2 192.8	208.2	203.1	212.6	2.0	0.1
25. Intérêts de fonds en dépôt	0.1	0.2	-0.1	-33.2	1.0	2.0	30.5	10.5	7.8
26. Trésorerie de l'Etat - autres	29.7	11.0	18.7	169.6	95.9	92.3	134.9	31.0	12.0
<i>Pour mémoire : Produits d'emprunts nouveaux [6]</i>	0.0	0.0	0.0	-	440.0	0.0	1 700.0	-	-
<i>Pour mémoire : Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat [6]</i>	0.02	0.1	-0.1	-	0.0	0.0	0.1	-	-
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	4 420.4	4 398.1	22.4	0.5	17 746.1	16 462.1	17 286.3	24.9	26.7

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Dans le cadre du rapprochement des méthodes de comptabilisation Loi99-SEC, les transferts à effectuer vers la Belgique sont désormais comptabilisés sur un article de dépenses (04.0.35.010)

[4] Le montant versé en 2019 a été imputé au budget de l'année 2018 et ne figure dès lors pas au compte provisoire pour l'année 2019.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital

20
20

Administration centrale 2020

(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin mars					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019-2020	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	277.4	313.8	313.0	354.3	+41.3	+13.2%
2. Formation de capital	215.1	240.3	237.2	258.2	+21.0	+8.9%
3. Rémunération des salariés	923.3	993.7	1 076.1	1 226.3	+150.1	+14.0%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	136.4	150.2	121.0	155.0	+34.1	+28.1%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	-1.8	48.4	49.0	46.8	-2.3	-4.6%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	408.6	426.8	416.3	481.9	+65.6	+15.8%
7. Prestations sociales en nature	8.5	8.6	5.3	52.4	+47.1	+880.9%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	2 099.4	2 214.8	2 080.3	2 577.4	+497.1	+23.9%
- transferts aux administrations locales	305.4	296.5	331.9	371.4	+39.5	+11.9%
- transferts à la sécurité sociale	1 355.7	1 444.9	1 254.3	1 627.5	+373.3	+29.8%
- autres	438.2	473.4	494.2	578.5	+84.3	+17.1%
9. Transferts en capital	84.9	128.5	110.9	120.1	+9.2	+8.3%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-4.1	3.8	5.7	-3.0	-8.7	-153.1%
Dépenses totales	4 147.6	4 528.9	4 414.8	5 269.4	+854.6	+19.4%
Recettes						
11. Impôts sur la production	1 560.8	1 687.8	1 765.9	1 842.1	+76.2	+4.3%
12. Impôts courants sur le revenu	1 998.2	2 131.5	2 609.8	2 537.9	-72.0	-2.8%
13. Autres recettes	506.6	505.2	552.3	511.1	-41.3	-7.5%
Recettes totales	4 065.6	4 324.6	4 928.1	4 891.1	-37.0	-0.8%
Solde	- 82.0	- 204.2	+513.3	- 378.3	-891.6	-

20
20



Administration centrale 2020 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 31 mars 2020

	Situation fin mars					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019 - 2020	
					en millions	en %
Dépenses.	4 148	4 529	4 415	5 269	+854	+19.4%
Recettes.	4 066	4 325	4 928	4 891	-37	-0.8%
Solde	-82	-204	+513	-378	-891	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

20
20



Budget de l'Etat* pour 2020

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 31 mars 2020

	Budget 2020	Situation fin mars	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	17 786.7	4 419.8	24.8%
Dépenses	16 318.3	5 967.5	36.6%
Excédents	+1 468.4	-1 547.8	-
Budget en capital			
Recettes	98.9	21.4	21.7%
Dépenses	2 249.6	1 216.5	54.1%
Excédents	-2 150.7	-1 195.1	-
Budget total			
Recettes	17 885.6	4 441.2	24.8%
Dépenses	18 568.0	7 184.1	38.7%
Excédents	-682.4	-2 742.8	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 AVRIL 2020

1

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	30.04		Variation 20/19		Budget	Budget	Compte prov.	Recettes en % du budget voté	
	2020	2019	en mio. EUR	en %	2020	2019	2019	2020	2019
I. Contributions directes	3 002.9	3 088.9	-86.0	-2.8	9 793.2	8 941.1	9 482.7	30.7	34.5
1. Collectivités [1]	629.7	817.0	-187.3	-22.9	2 250.0	2 050.0	2 590.5	28.0	39.9
2. Assiette [1]	244.1	232.7	11.3	4.9	845.0	810.0	769.4	28.9	28.7
3. Salaires et traitements	1 547.72	1 475.2	72.5	4.9	4 765.0	4 265.0	4 110.1	32.5	34.6
4. Impôt de solidarité	156.3	162.2	-5.9		604.6	548.1	573.6	25.9	29.6
5. Revenus de capitaux	83.1	55.3	27.8	50.2	470.0	445.0	515.5	17.7	12.4
6. Fortune [2]	295.3	296.3	-1.0	-0.3	700.0	670.0	770.9	42.2	44.2
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	11.3	14.3	-3.0	-20.9	37.0	36.0	31.5	30.6	39.7
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	18.2	19.6	-1.4	-7.2	52.0	49.0	56.7	35.0	40.0
9. Jeux de casino (recettes brutes)	3.6	4.6	-1.1	-23.0	22.0	22.0	20.6	16.3	21.1
10. Contributions directes - autres	13.7	11.6	2.1	18.0	47.6	46.1	43.9	28.8	25.2
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	294.7	374.4	-79.6	-21.3	1 053.0	960.0	1 135.7	28.0	39.0
II. Douanes & accises	500.1	557.1	-57.0	-10.2	1 729.1	1 655.5	1 778.8	28.9	33.7
11. Recettes brutes (nettes)	286.3	327.9	-41.7	-12.7	978.6	934.6	1 037.4	29.3	35.1
Recettes UEBL brutes	286.3	327.9	-41.7	-12.7	1 023.6	979.6	1 037.4	28.0	33.5
Versements reçus de la Belgique (+)	0.0	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.0	-	-
Versements versés à la Belgique (-) [3] [4]	0.0	84.1	-84.1	-	45.0	45.0	0.0	-	186.9
12. Droits d'accises autonomes sur huiles minérales	58.9	67.2	-8.2	-12.2	228.4	219.2	221.4	25.8	30.6
13. Droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés	49.5	49.6	-0.2	-0.3	157.1	151.3	161.0	31.5	32.8
14. Taxe sur les véhicules automoteurs	24.7	25.0	-0.3	-1.1	68.0	67.0	67.4	36.4	37.3
15. Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	12.6	13.7	-1.1	-8.2	43.4	40.9	46.4	29.0	33.4
16. Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	34.1	42.9	-8.8	-20.5	135.7	129.1	135.3	25.1	33.2
17. Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	22.8	21.1	1.7	8.2	88.6	85.0	79.7	25.8	24.8
18. Douanes & accises - autres	11.2	9.7	1.5	15.7	29.4	28.4	30.1	38.3	34.3
III. Enregistrement & domaines	1 749.4	1 974.4	-225.1	-11.4	5 918.7	5 568.1	5 646.9	29.6	35.5
19. Droits d'enregistrement	114.6	130.1	-15.5	-11.9	384.6	351.0	348.0	29.8	37.1
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	1 076.2	1 292.7	-216.4	-16.7	4 121.1	3 888.5	3 948.0	26.1	33.2
21. Taxe d'abonnement [5]	485.6	468.7	16.9	3.6	1 087.4	1 027.0	1 036.5	44.7	45.6
22. Taxe sur les assurances	23.7	21.8	1.9	8.5	58.0	55.9	57.6	40.8	39.1
23. Enregistrement & domaines - autres	49.3	61.1	-11.8	-19.3	267.6	245.8	256.7	18.4	24.9
<i>Pour mémoire : Droits de succession [6]</i>	22.8	42.7	-19.9	-46.7	85.0	85.0	116.0	26.8	50.2
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	5 252.4	5 620.4	-368.0	-6.5	17 440.9	16 164.7	16 908.3	30.1	34.8
IV. Trésorerie de l'Etat	70.8	126.1	-55.3	-43.9	305.1	297.4	378.3	23.2	42.4
24. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	17.2	101.6	-84.4	-83.1	208.2	203.1	212.6	8.3	50.0
25. Intérêts de fonds en dépôt	14.1	0.2	13.9	8 869.5	1.0	2.0	30.5	1 408.0	7.8
26. Trésorerie de l'Etat - autres	39.5	24.3	15.2	62.5	95.9	92.3	135.2	41.2	26.3
Pour mémoire : Produits d'emprunts nouveaux [6]	475.2	0.0	475.2	-	440.0	0.0	1 700.0	-	-
Pour mémoire : Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat [6]	0.0	0.1	-0.1	-	0.0	0.0	0.1	-	-
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	5 323.2	5 746.5	-423.4	-7.4	17 746.1	16 462.1	17 286.6	30.0	34.9

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Dans le cadre du rapprochement des méthodes de comptabilisation Loi99-SEC, les transferts à effectuer vers la Belgique sont désormais comptabilisés sur un article de dépenses (04.0.35.010)

[4] Le montant versé en 2019 a été imputé au budget de l'année 2018 et ne figure dès lors pas au compte provisoire pour l'année 2019.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital



Administration centrale 2020

(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin avril				
	2018	2019	2020	variation 2019-2020	
				en millions	en %
Dépenses					
1. Consommation intermédiaire	419	412	480	+68	+16.4%
2. Formation de capital	342	345	410	+65	+18.9%
3. Rémunération des salariés	1 327	1 442	1 621	+179	+12.4%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	198	148	216	+67	+45.4%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	47	48	45	-3	-6.3%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	558	540	1 107	+568	+105.2%
7. Prestations sociales en nature	14	10	76	+66	+640.7%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, - transferts aux administrations locales - transferts à la sécurité sociale - autres	2 959 454 1 813 692	2 786 524 1 564 698	3 391 541 2 019 831	+605 +17 +455 +134	+21.7% +3.2% +29.1% +19.2%
9. Transferts en capital	164	147	218	+71	+48.1%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	4	7	-3	-10	-135.5%
Dépenses totales	6 031	5 886	7 561	+1 675	+28.5%
Recettes					
11. Impôts sur la production	2 353	2 524	2 241	-283	-11.2%
12. Impôts courants sur le revenu	2 640	3 081	3 007	-74	-2.4%
13. Autres recettes	769	860	680	-180	-20.9%
Recettes totales	5 762	6 465	5 928	-537	-8.3%
Solde	-269	580	-1 633	-2 213	-

20

20



Administration centrale 2020 (selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 30 avril 2020

	Situation fin avril					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019 - 2020	
					en millions	en %
Dépenses.	5 466	6 031	5 886	7 561	+1 675	+28.5%
Recettes.	5 433	5 762	6 465	5 928	-537	-8.3%
Solde	-33	-269	+580	-1 633	-2 213	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

20
20



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

4

Budget de l'Etat* pour 2020

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 30 avril 2020

	Budget 2020	Situation fin avril	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	17 786.7	5 322.4	29.9%
Dépenses	16 318.3	7 255.8	44.5%
Excédents	+1 468.4	-1 933.3	-
Budget en capital			
Recettes	98.9	25.9	26.1%
Dépenses	2 249.6	1 479.3	65.8%
Excédents	-2 150.7	-1 453.5	-
Budget total			
Recettes	17 885.6	5 348.3	29.9%
Dépenses	18 568.0	8 735.1	47.0%
Excédents	-682.4	-3 386.8	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020